



Carte tarifaire

TotalEnergies Wikipower Variable 2024-10

■ Coût de l'énergie

fournie par TotalEnergies

Novembre 2024

Conditions particulières relatives à la formule variable Wikipower 2024-10

• Électricité en Région flamande

6 % incluse • TVA

Avantages de la formule

"Wikipower 2024-10"



Conditions particulières applicables aux consommateurs résidentiels en Région flamande.

Ces conditions sont applicables aux nouveaux contrats établis en novembre 2024

L'offre "TotalEnergies Wikipower 2024-10" est une formule tarifaire accessible aux consommateurs résidentiels avec des compteurs à relevé annuel.

Les prix qui vous sont facturés en vertu de votre contrat sont constitués de 2 parties :

1. Tarifs fournisseur:

1.1 [Coût de l'énergie fournie par TotalEnergies] : Le prix variable de l'énergie et de la redevance fixe

1.2 [Contribution énergie verte]:

Contribution instaurée par l'Etat pour soutenir le développement des énergies renouvelables

2. Tarifs régulés [Coûts de réseaux et prélèvements] :

- 2.1 [Coût de transport et distribution de l'énergie] (intégralement restitués aux GRD/GRT)
- 2.2 [Taxes et surcharges]

(intégralement restituées aux entités concernées)

Coûts de l'énergie



Le prix de l'énergie est indexé mensuellement selon les formules reprises dans le tableau ci-dessus (TVAC). Ceci signifie que le prix de votre fourniture d'électricité est recalculé chaque mois sur base du coefficient repris dans la formule. L'indice BELPEX_M représente la moyenne arithmétique des cotations journalières « Day Ahead Baseload ». Les valeurs du Belpex sont disponibles sur le site https://www.epexspot.com/en.

Les prix sont exprimés en Eurocent / KWh et la TVA est incluse.

Les prix mensuels (TVAC) calculés sur base de la dernière valeur connue du BELPEX_M sont les suivants :

Compteur Double Compteur Compteur Double Compteur Simple: Heures Pleines: Heures Creuses: Excl. Nuit: 8,6087€ cent/kWh 9,5500 € cent/kWh 7,7582 € cent/kWh 7,4270 € cent/kWh

Injection Injection Injection compteur Double compteur Double compteur Heures Pleines: Heures Creuses: Simple: 4,0017 € cent/kWh 4,0017 € cent/kWh 4,0017 € cent/kWh





TotalEnergies Wikipower Variable 2024-10

Novembre 2024

Coûts de réseaux et prélèvements

Coûts de transport et de distribution (€ cent/kWh)

les surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux de distribution et de transpor

Taxes et surcharges (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux autorités publiques.

Gestionnaire de réseau de distribution	Distribution ²				Coût activité de mesure et comptage				
	Avec mesure du pic		Compteur classique		(€/an)		Transport 3	Cotisation sur	Tarif prosumer ⁶
	Tarif de prélèvement (par kWh)	Tarif capacitaire (par kW pointe mensuelle moyenne)	Tarif de prélèvement (par kWh)	Tarif capacitaire (par mois)	Relève annnuelle, mensuelle	Relève continue		l'énergie	(€/kVA/an)
Région flamande									
Fluvius Antwerpen	4,14	40,24	6,34	8,38	13,95	15,14	0,45	0,20	45,84
Fluvius Limburg	4,94	41,31	7,53	8,61	13,95	15,14	0,46	0,20	53,89
Fluvius West	4,36	44,31	7,00	9,23	13,95	15,14	0,46	0,20	50,37
Fluvius (Gaselwest)	5,23	46,00	7,99	9,58	13,95	15,14	0,48	0,20	57,23
Fluvius (Imewo)	4,22	41,77	6,67	8,70	13,95	15,14	0,50	0,20	48,41
Fluvius (Intergem)	3,59	37,23	5,96	7,76	13,95	15,14	0,46	0,20	43,38
Fluvius (Iveka)	4,28	43,70	6,75	9,10	13,95	15,14	0,36	0,20	48,08
Fluvius (Iverlek)	4,09	41,93	6,64	8,73	13,95	15,14	0,50	0,20	48,20
Fluvius (Pbe)	4,23	56,59	7,65	11,79	13,95	15,14	0,48	0,20	54,91
Fluvius (Sibelgas)	4,67	46,51	7,27	9,69	13,95	15,14	0,61	0,20	53,20

Cotisations Fonds Energie (Région flamande)*	€/mois
Résidence principale avec tarif social	0,00
Résidence principale sans tarif social	0,00
Résidence secondaire	9,57

^{*}Ces tarifs sont d'application pour les clients résidentiels avec un compteur basse tension.

Accise fédérale 5	c€/kWh
Consommation entre 0 et 3.000 kWh	5,03
Consommation entre 3.000 et 20.000 kWh	5,03
Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh	4,82
Consommation entre 50.000 et 1.000.000 kWh	4,75

TotalEnergies garantit aux clients résidentiels signant un contrat 100% vert que cet engagement sera respecté pendant la durée de leur contrat. L'offre TotalEnergies Wikipower 2024-10 est soumise aux conditions générales TotalEnergies

(https://totalenergies.be/fr/particuliers/conditions-generales-totalenergies-groupe). En cas de contradiction entre les présentes conditions contractuelles et les conditions générales de TotalEnergies, les présentes conditions prévalent.



Besoin d'aide?

- Rendez-vous sur votre espace client
- Consultez notre FAQ https://totalenergies.be/fr/particuliers/aide-et-contact/ questions-frequentes
- Posez vos questions via notre chat

- 0 La redevance fixe est une indemnité forfaitaire par raccordement électrique. En cas de résiliation anticipée par le Client, une redevance fixe sera facturée au prorata du nombre de jours de fourniture.
- 1 Déterminée et facturée sur la base de l'amende administrative fixée par l'état.
- 2 TotalEnergies intervient dans la collecte des coûts de réseau de distribution en tant qu'intermédiaire. Les sommes perçues sont intégralement restituées aux Gestionnaires de Réseau de Distribution (GRD). Tarifs de réseau de distribution tels qu'approuvés par le régulateur régional (VREG) et publiés sur son site officiel (www.vreg.be).
- 3 TotalEnergies intervient dans la collecte des coûts de réseau de transport en tant qu'intermédiaire. Les sommes perçues sont intégralement restituées au Gestionnaire de Réseau de Transport (GRT), Elia. Tarifs de réseau de transport tels qu'approuvés par le régulateur fédéral (CREG) et publiés sur son site officiel (www.creg.be).
- 4 Les contributions, taxes et surcharges telles qu'en vigueur à la date de l'établissement de cette carte tarifaire (publiés sur le site officiel www.vreg.be). Toute modification légale des taxes, cotisations ou contributions sera répercutée au client sans majoration.
- 5 Le produit de cette cotisation fédérale est destiné au financement de cinq fonds gérés par la CREG : le fonds de dénucléarisation, le fonds CREG, le fonds social énergie, le fonds gaz à effet de serre et le fonds clients protégés. Le montant de cette cotisation est fixé par arrêté en application de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité. La CREG est habilitée à contrôler la correcte application des dispositions relatives à la cotisation fédérale.
- 6 Exemple pour une famille : Installation de 2,9 kW dans la région Inter-Energa: 2,9 kW x 85,4865 € = 247,91 € (TVA incl.).

Conformément à l'article 6.4. des conditions générales de vente pour la fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel aux particuliers, le Client qui remplit les conditions du Tarif Social conformément à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 30 mars 2007, ou conformément à l'article 4 de la Loi Programme du 27 avril 2007, ou conformément à la législation qui les remplacerait, peut bénéficier du Tarif Social. A compter du moment où le Tarif Social est appliqué, le Client bénéficie de ce tarif spécifique et les conditions particulières de ce Tarif Social s'appliqueront au Client.

^{**} Prix annuels estimés pour le prélèvement selon la méthodologie de la VREG : https://www.vreg.be/nl/faq/hoe-berekent-de-v-testr-de-geschatte-jaarkost-voor-variabele-contracten



Carte tarifaire

TotalEnergies Wikipower Variable 2024-10

Novembre 2024

Conditions liées à l'injection

L'offre TotalEnergies Wikipower 2024-10 Injection est une formule tarifaire uniquement accessible aux consommateurs résidentiels avec une installation de production d'énergie décentralisée d'une puissance AC maximale de 10 kVA, et ayant souscrit un Contrat de fourniture d'énergie avec une activation du Contrat d'injection pour l'électricité chez TotalEnergies.

La compensation pour la rétrocession qui vous sera octroyée en vertu de votre Contrat d'injection est constituée uniquement des tarifs fournisseurs, c'est-à-dire le prix fixe de l'énergie et de la redevance fixe, et sera déduite de vos factures d'acompte pour la fourniture d'énergie.

L'offre TotalEnergies Wikipower 2024-10 Injection est soumise aux conditions générales de TotalEnergies. En cas de contradiction entre les présentes conditions contractuelles et les conditions générales de TotalEnergies





Plus on est, plus on gagne!

Grâce au programme de parrainage de TotalEnergies, vous pouvez économiser jusqu'à 600€ sur votre facture d'énergie, chaque année. Vous parrainez une personne qui devient client.e de TotalEnergies ? C'est 30€ de remise pour chacun et vous, vous pouvez cumuler jusqu'à 20 parrainages chaque année. https://totalenergies.be/fr/particuliers/vous-voulez/parrainer-un-ami